

À Paris, le 14 Juin 2018

Réunie le 15 mars 2018, la Commission Juridique et de Discipline de la LNB a rendu les décisions suivantes :

Affaire 31 – Club de HYERES TOULON VAR BASKET

Manquement aux dispositions suivantes des règlements de la LNB lors des rencontres HYERES TOULON VAR BASKET / AS MONACO BASKET du 26 décembre 2017 et HYERES TOULON VAR BASKET / SIG STRASBOURG du 26 janvier 2018 :

Manquement aux articles 453.3, 453.3.2, 453.3.4 et 453.3.5 des règlements de la LNB et du règlement régissant la communication et la publicité.

- **Amende ferme de 1000 euros pour la rencontre HYERES TOULON VAR BASKET / AS MONACO BASKET**
- **Amende ferme de 750 euros pour la rencontre HYERES TOULON VAR BASKET / SIG STRASBOURG**

Affaire 34 – M.Jevohn Tyrone SHEPHERD (SLUC NANCY)

Incidents survenus lors de la rencontre SPO ROUEN BASKETBALL / SASP SLUC NANCY BASKET du 9 mars 2018 :

Actes, gestes ou paroles contraires à la discipline du jeu et/ou relevant d'un comportement antisportif perpétrés sur et/ou autour de l'aire de jeu, avant, pendant ou après une rencontre officielle ou toute activité organisée par la LNB.

- **Une suspension d'un match ferme assorti d'un travail d'intérêt général**